

Ry Par. v. l. un. 62,

D'Orange ce 14 Jun 1662

Monsieur

Per que Jay heu receu la dernière don de vous a pleu m'honorer  
sans date, Jay fait toute sorte de devoirs pour y obey, et  
ay commencé par l'exhibition que j'en ay faite a Monsieur le Comandant  
de Bourlequet retiennay fou en collere contre moy de ce que rauro  
exibe en public les ordres de S. M. au moy de la copie que m'avez  
adresse, Et apres avoir leu vostre Lettre de mes amors Il me  
respondit sur ce que vous a pleu m'y marquer que le Roy n'entend  
pas que personne de sa part se mesle de la direction du domaine de  
son abbaye qui d'ailleurs que sur ce point fait donner l'est ordre  
par escript, autrement que tous qui d'en aura portandene souffrir  
auant ordre de S. M. dans ces estes sans reussation il les  
executera, et qu'adans peu de temps il fera bien valloir l'ordre  
du Roy et ressentir a ceux qui y auront contremis la justice union  
de leur Amour. Nous avons beaucoup d'autres discours sur  
ce sujet qui seroyent trop longz pour escrire sur ce papier, dans  
lesquels il me deffendit fort expressément de ne registrer par ledit  
ordre ny de faire aucun actes ausquels il en fust faite mention, et le  
Samedi au mois de Juin de ce jour dit au Chastel de Lubert qu'il avertit  
de sur le point de marquer audit Chastel. Apres cela Monsieur  
Jay fait encore voir <sup>il dit</sup> au Parlement en corps et adons l'ad' general  
que la relecture par trois fois affirmé que personne ne l'ignora, et luy  
semblablement monstra et remonstra a tous ceux qui de foren de la  
voir, et ad'autres qui ne m'en parloyent pas, et attendez que cela

1666

Monsieur

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

leur portasse chez eux Telles Suis alle reciter pour la leur faire  
voir, tellement Monsieur que je ne sache pas d'avoir rien obtenu pour  
l'execution de vosd<sup>rs</sup> ordres

Ayant veu par la response que le cousin du Tresorier a faite  
a la notification que nous luy fismes en Bureau de Noire de  
S. A. qu'il ne vouloit en rien demordre de ses poursuites contre le  
sermeur Je fus a son logis ces jours passer pour s'enquere de luy  
comme il en estoit, et mayant fait voir des arrestations qu'il  
a fait faire depuis sur les bleds et sel de S. A. apres luy  
en avoir dit mon sentiment mon pouvoir ne se permettant pas  
plus admeut Je le proposay au Bureau ce qui a donne subject  
a Label que Monsieur le Roy<sup>er</sup> de Luberes a moy vous en  
escripusur a laquelle se me rapporte icy fait pour n'oser  
pas de redire et suis avec respect

Monsieur

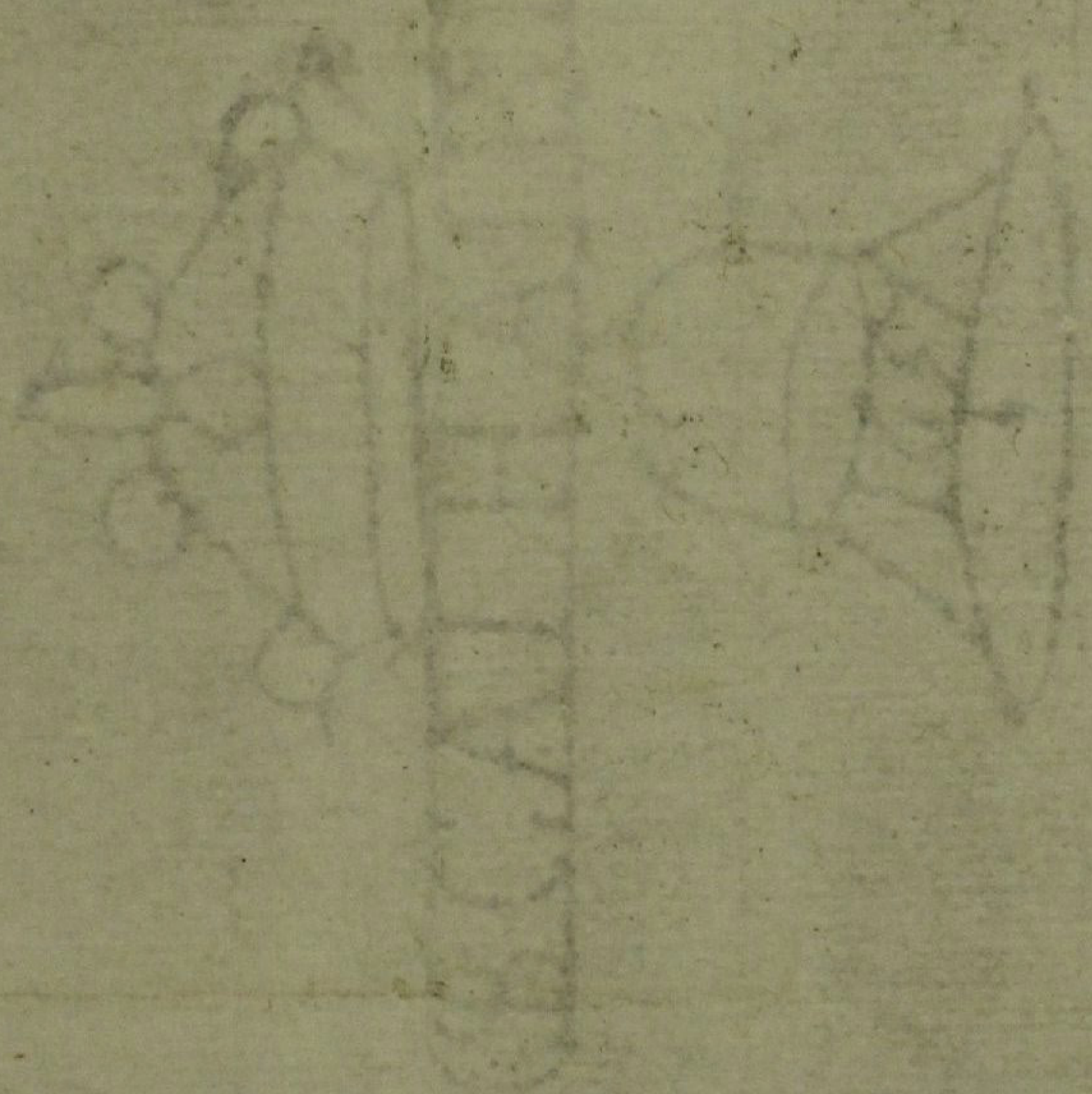
Vostre humble et tres obéissant  
Serviteur

Jay pris la liberte de scrire a S. A. M.  
sur le subject de a qui il vous pluse  
me marquer qu'on escriual ediffede  
moy a la Haye, et vous supplie tres  
humblement Monsieur de souffrir  
que vostre seorsl donne adresse  
assuree a ma lettre

Sauvigny

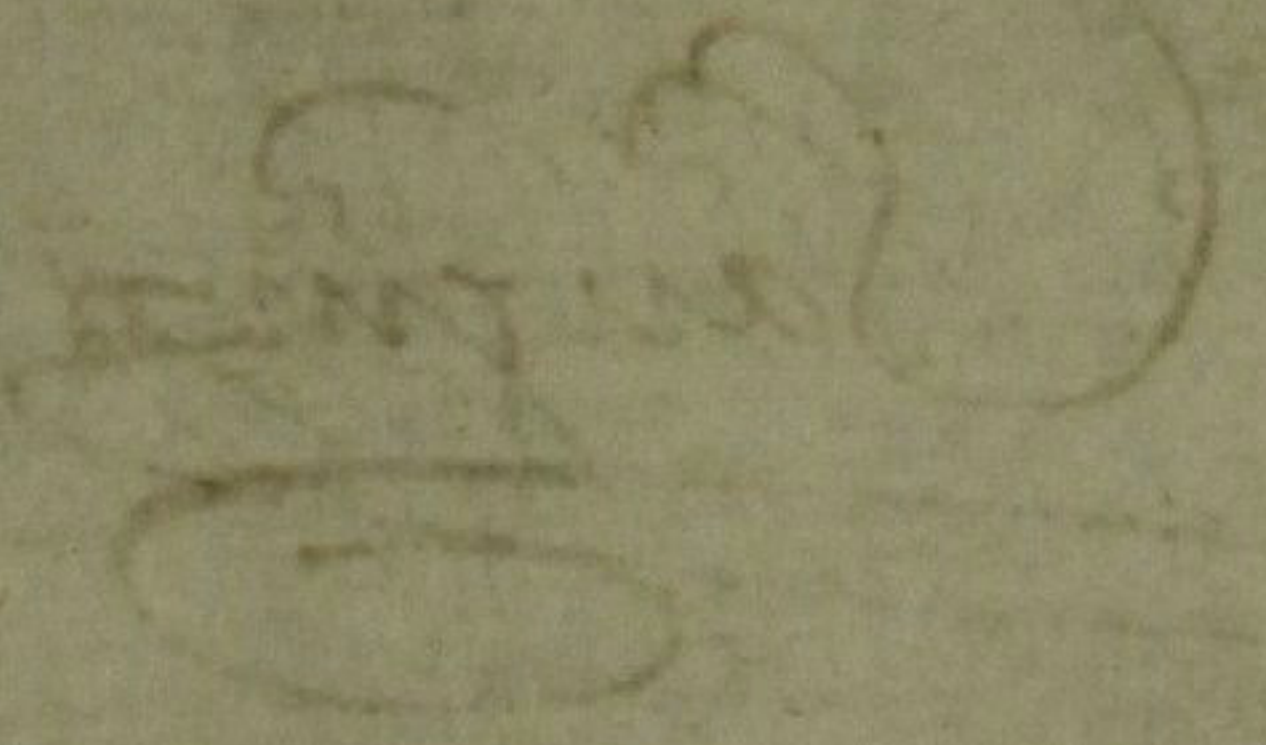
Handwritten text at the top of the page, likely a header or introductory paragraph.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or a detailed report.



Handwritten text or signature located to the right of the diagram.

Handwritten text or signature located below the diagram.



Handwritten text at the bottom right of the page, possibly a concluding paragraph or a signature.